



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dossier d'Approbation

**Pièce 3.2.1 : Règlement graphique**  
1 / 2 500ème

DOSSIER D'APPROBATION  
à la délibération du Conseil municipal  
en date du 21 janvier 2020

Le Maire,  
Yves BÉLAUD



Siège social : 2 rue Henri Bismont - 44 403 SAINT-MICHEL-LE-CLOUQ Cedex 1 - 02 40 70 56 56  
N° SIRET : 440 403 0000 - N° SIREN : 440 403 0000 - A 001 984 42 84  
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

- Zone urbaine :**
- UA Secteur urbain de type centre ancien
  - UAa Secteur urbain patrimonial
  - Ub Secteur urbain à dominance de bâti contemporain
  - Uc Secteur urbain destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif
  - Ue Secteur urbain destiné aux activités artisanales et de services
  - Uj Secteur de jardin
- Zone à urbaniser :**
- 1Aub Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme
  - 2Aub Secteur d'urbanisation future à moyen ou long terme
- Zone agricole :**
- A Zone agricole
  - Ae Secteur agricole accueillant des activités économiques (STeCAL)
- Zone naturelle :**
- N Zone naturelle
  - Nc Secteur naturel accueillant des activités économiques en limite de L'Orbrie (STeCAL)
  - Ne Secteur naturel dédié à l'activité de la carrière (STeCAL)
  - NL Secteur naturel de loisirs (STeCAL)
  - Np Secteur naturel protégé (Châteaux de la Baugisière, du Mazeau et de Beaulieu - STeCAL)

- Autres dispositions**
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
  - Espace Bois Classé à conserver au titre du L.113-1 du C.U.
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L.151-11 du C.U.
  - Zone humide inventoriée en 2011 à préserver au titre du L.151-23 du C.U.
  - Élément de paysage (haie) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
  - Élément de paysage (arbre) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
  - Élément de paysage (bois / bosquet) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
  - Élément de paysage (haie) à préserver au titre du L.151-23 du C.U.
  - Sentier communal à conserver au titre du L.151-19 du C.U.
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement

- Données informatives :**
- Périmètre de protection archéologique
  - Périmètre de protection sanitaire autour de la station d'épuration
  - Zone de préemption départementale
  - Servitude de protection de monument historique inscrit (AC1)
  - Périmètre de protection de monument historique inscrit (AC1)
  - Servitude attachée à la protection des eaux potables et des eaux minérales (AS1)
  - Servitude relative au transport de gaz naturel (I3)
  - Servitude résultant de l'établissement des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)
  - Nouvelle construction non cadastrée

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface en m²	Bénéficiaire
1	Extension des équipements sportifs	5918	Commune
2	Voie de dessèchement	395	Département
3	Voie d'accès	3930	Commune
4	Développement zone "Le Ruis"	73	Commune
5	Liaison RD 148 et RD 40	101951	Département
6	Aménagement carrefour Beausseil	4134	Département
7	Création d'un espace de jonction des espaces publics	4571	Commune

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage



Le bourg

La Meillerie

